

# Quelle république pour la France ?

À la Libération, la volonté de doter la France d'institutions durables s'affirme. Pourtant, la IV<sup>e</sup> République laisse place à la Ve au bout de 12 années seulement. Comment expliquer la brièveté de la IV<sup>e</sup> République et, à contrario, la longévité de la Ve, sous laquelle Françaises et Français vivent encore aujourd'hui ?

## a) La IV<sup>e</sup> République et la naissance de l'État providence

### Doc. 1 La IV<sup>e</sup> République, une république sociale

Le 13 octobre 1946, Françaises et Français ratifient par référendum le projet constitutionnel adopté le 30 septembre par l'Assemblée constituante. La IV<sup>e</sup> République met en actes les réformes définies par le Conseil national de la Résistance dès 1944.

Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

Il proclame, en outre, comme particulièrement nécessaires à notre temps, les principes politiques, économiques et sociaux ci-après :

La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.

Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. [...] Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances [...].

La nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs.

Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

La nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales.

La nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.

Constitution de 1946, IV<sup>e</sup> République, Préambule, Conseil constitutionnel.

1) Nommez l'événement historique auquel l'Assemblée constituante se réfère pour légitimer les institutions de la IV<sup>e</sup> République.

2) On qualifie d'État providence un État qui met en place des mécanismes de protection sociale pour sa population. Montrez en quoi les institutions de la IV<sup>e</sup> République répondent à cette définition en donnant des exemples de la mise en place d'un État providence.

### Doc. 2 La sécurité sociale, une mesure sociale fondamentale



TOUS BENEFICIAIRES

Avec Pierre Laroque (directeur de la Sécurité sociale de 1944 à 1951), Ambroise Croizat participe à l'élaboration de la loi sur la sécurité sociale de 1944 et est en charge de sa mise en œuvre en tant que ministre du Travail et de la Sécurité sociale (entre 1946 et 1947).

La sécurité sociale est une unité [qui] s'affirme d'abord sur le plan financier, car il s'agit d'aménager une redistribution partielle du revenu national. [...] Il s'agit toujours d'opérer un prélèvement sur les revenus de la masse pour couvrir l'insuffisance des ressources de certains.

Enfin, [cette unité] s'affirme sur le plan social, il s'agit toujours, en effet, d'apporter des moyens d'existence à des familles manquant de ressources, de sauvegarder le capital humain du pays par la prévention de la maladie et de l'invalidité.

Discours d'Ambroise Croizat devant l'Assemblée nationale constituante, 8 août 1946.

3) Relevez, dans l'affiche, les éléments qui illustrent graphiquement ce principe de solidarité.

4) Complétez le tableau ci-dessous.

Les objectifs de la sécurité sociale	Son financement

5) Dites quelles sont, pour Jacques Fauvet, les raisons de l'échec de la IV<sup>e</sup> République et du retour au pouvoir du général de Gaulle.

### Doc. 3 La IV<sup>e</sup> République, une république fragile ?

La IV<sup>e</sup> République est dès sa création confrontée aux guerres de décolonisation, d'abord en Indochine, puis en Algérie. En mai 1958, une violente crise politique la secoue, amenant le retour au pouvoir du général de Gaulle.

La IV<sup>e</sup> République est née avec la guerre d'Indochine. Elle s'efface avec la guerre d'Algérie\*. [...] Bien avant l'inévitable investiture du général, le système parlementaire ne fonctionnait plus normalement. [...] Des gouvernements faibles ou divisés [...] ; des ministres vite découragés [...] ; des députés désabusés [...] ou désespérés [...] : tel était bien l'état du régime.

La IV<sup>e</sup> République - et c'est là son grand, son seul mérite peut-être - a voulu et su renouveler, moderniser l'équipement de base du pays, et rattraper ainsi le retard dû non seulement aux deux guerres mais à la paresse de la III<sup>e</sup>.

\* 1954-1962. Elle s'achève sous la Ve République avec les accords d'Évian signés le 19 mars 1962 et la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie le 3 mai 1962.

## b) La Ve République s'ancre dans la durée

### Doc. 1 Le président au cœur de la Ve République

Les citoyens approuvent par référendum en septembre 1958 une nouvelle Constitution qui marque la naissance d'une république repensée. La Constitution de la Ve République est promulguée le 4 octobre 1958. Le général de Gaulle en est le premier président. En 1962, il fait approuver, par référendum, l'élection du président de la République au suffrage universel direct. La Ve République a aujourd'hui 62 ans. Elle a connu des évolutions institutionnelles, sans que son existence ne soit réellement remise en cause.

Suivant la Constitution, le président est garant [...] de l'indépendance et de l'intégrité du pays [...]. Il répond de la France. D'autre part, il lui appartient d'assurer la continuité de l'État et le fonctionnement des pouvoirs. [...] C'est lui qui désigne les ministres et, d'abord, choisit le premier. C'est lui qui réunit et préside leurs Conseils. C'est lui qui [...] prend, sous forme de décrets ou d'ordonnances, toutes les décisions importantes de l'État. [...] Dans les domaines essentiels de la politique extérieure et de la sécurité nationale [...] en vertu de la

Constitution, il négocie et conclut les traités, puisqu'il est le chef des armées, puisqu'il préside à la défense. [...] Certes, le Parlement délibère et voit les lois. [...] Mais [...] le président détient en permanence la possibilité de recourir au pays, soit par la voie du référendum, soit par celle de nouvelles élections. [...] En somme, comme vous le voyez, un des caractères essentiels de la Constitution de la Ve République, c'est qu'elle donne une tête à l'État.

Allocution radiotélévisée du général de Gaulle, 20 septembre 1962.

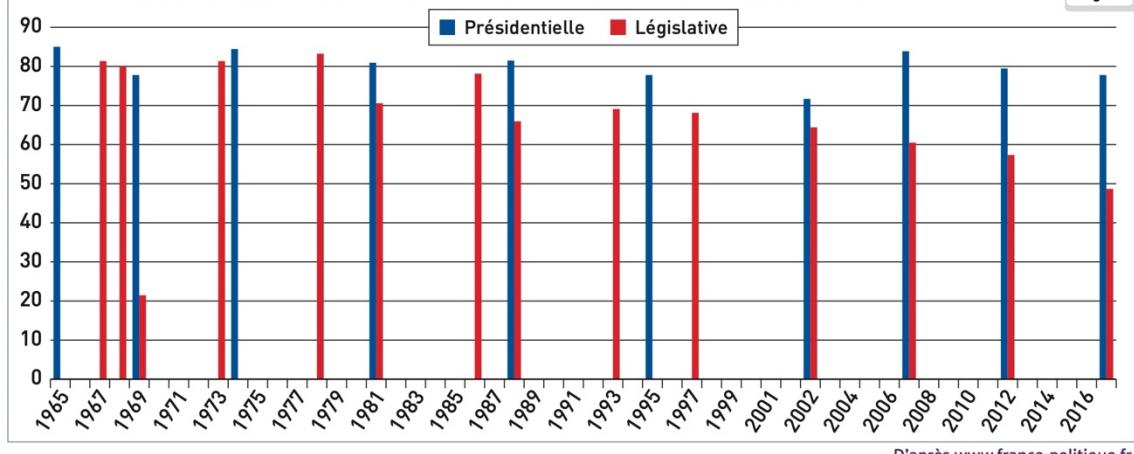
1) Quelles sont les fonctions du président sous la Ve République.

2) Expliquez la dernière phrase du discours.

3) Analysez l'évolution des taux de participation aux élections présidentielles et législatives durant cette période. Que peut-on en conclure ?

### Doc. 2 Quelle adhésion des Français au régime présidentiel ?

Participation au 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles et législatives de 1965 à 2017 en % des inscrits. Les élections présidentielles ont lieu tous les 5 ans depuis la réforme du quinquennat de 2002.



# vidéo

Le référendum du 28 octobre 1958  
- 1,22 min  
[toucheconnect.fr/21hgc020](http://toucheconnect.fr/21hgc020)

D'après [www.france-politique.fr](http://www.france-politique.fr).

### Doc. 3 Des institutions stables au-delà des divisions politiques

Entre 1986 et 2002, la vie politique est marquée par 3 périodes de cohabitation. La réforme de 2002 réduit à 5 ans le pouvoir présidentiel et fait coïncider élections présidentielles et élections législatives.

Pour la première fois la majorité parlementaire relève de tendances politiques différentes de celles qui s'étaient rassemblées lors de l'élection présidentielle, ce que la composition du gouvernement exprime, comme il se doit.

Devant un tel état de choses [...] beaucoup de nos concitoyens se posent la question de savoir comment fonctionneront les pouvoirs publics. À cette question, je ne connais qu'une réponse [...] : la Constitution, rien que la Constitution, toute la Constitution. [...]

Fonctionnement régulier des pouvoirs publics, continuité de l'État, indépendance nationale, intégrité du territoire, respect des traités, l'article 5 désigne [...] les domaines où s'exerce son autorité ou bien son arbitrage. À quoi s'ajoute l'obligation pour lui de garantir l'indépendance de la justice et de veiller aux droits et libertés définis par la Déclaration de 1789 et le préambule de la Constitution de 1946.

Le gouvernement, de son côté, a pour charge [...] de déterminer et de conduire la politique de la nation. Il assume, sous

réserve des prérogatives du président de la République et de la confiance de l'Assemblée, la mise en œuvre des décisions qui l'engagent devant les Français. [...]

Cela étant clairement établi, président et gouvernement ont à rechercher, en toutes circonstances, les moyens qui leur permettront de servir au mieux et d'un commun accord les grands intérêts du pays.

Message de M. François Mitterrand, président de la République, adressé au Parlement, à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire, sur les pouvoirs respectifs du président de la République, du gouvernement et du Parlement, Paris, mercredi 8 avril 1986.

1981-1988 : François Mitterrand  
Président de la République issu du Parti socialiste



1968-1988

1993-1995

1997-2002

Un président de .....

Un Parlement à majorité .....

Un président de .....

Un Parlement à majorité .....

Un président de .....

Un Parlement à majorité .....